

*8 octobre 2012*

**Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 23 mars 2011 de MM. Christophe Dunner, Mathias Buschbeck, Marc Dalphin, Alpha Dramé, Alexandre Wisard, Christian Lopez Quirland et M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung: «Pour des fêtes alliant plaisir et développement durable».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Olga Baranova.**

La motion M-967 a été renvoyée en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication le 22 novembre 2011. La commission s'est réunie les 8 et 29 mars, 26 avril, 24 mai 2011, sous la présidence de M<sup>me</sup> Maria Casares, ainsi que le 14 juin 2012 sous la présidence de M. Eric Bertinat, pour étudier la motion M-967. La rapporteuse remercie les procès-verbalistes pour les notes de séances.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- l'accueil extrêmement favorable réservé depuis deux ans par le public du Paléo Festival aux gobelets lavables et consignés;
- la réduction drastique des déchets abandonnés sur la voirie grâce au concept des gobelets lavables et consignés;
- la demande du public de disposer de gobelets lavables et consignés dans les manifestations genevoises;
- qu'une laverie pour gobelets lavables et consignés sera bientôt ouverte à Genève permettant un lavage écologique par du personnel en réinsertion professionnelle, grâce aux soutiens conjoints de la Ville de Genève et de la Loterie romande;
- que ce projet permet à la Ville de Genève une réalisation concrète pour la tenue des Engagements d'Aalborg (engagement N° 4);
- que les solutions actuelles de gestion des déchets dans les manifestations ouvertes au public n'atteignent pas le niveau de qualité permettant un tri effectif et réel des déchets;
- que l'écobilan des gobelets lavables et consignés est excellent, selon une étude récente de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne;
- que les collectivités publiques nous environnant (Neuchâtel, Suisse alémanique, France voisine) ont déjà imposé une solution de gobelets lavables et consignés dans leurs manifestations publiques,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’assortir l’autorisation d’utilisation du domaine public pour les manifestations ouvertes au public se tenant en ville de Genève ou soutenues par la Ville de Genève à une solution de gobelets lavables et consignés;
- de prendre toutes les mesures adéquates afin de favoriser le développement du concept «lavables et consignés» également pour d’autres éléments que les gobelets.

### **Séance du 8 mars 2012**

*Audition de l’auteur de la motion, M. Mathias Buschbeck*

M. Mathias Buschbeck précise que l’utilisation des verres réutilisables et consignés, telle qu’elle est demandée dans la motion, est susceptible de répondre au problème du tri des déchets, qui reste problématique lors de toute manifestation sur le domaine public, malgré l’obligation actuelle d’utiliser de la vaisselle compostable. En plus de cela, cette option permettrait de créer de l’emploi et de respecter davantage l’engagement N° 4 du traité d’Aalborg.

#### *Questions des commissaires et demandes de précisions*

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois remarque que plusieurs problèmes se posent, notamment ceux de la mesure de l’impact écologique, ainsi que la problématique liée à la logistique.

M. Buschbeck précise que, dans tous les cas, le verre (qu’il soit jetable, recyclable ou réutilisable) devra quitter le périmètre de la manifestation. Toutefois, selon lui, le volume de matériel à transporter sera réduit car les personnes auront tendance à réutiliser leur verre tout au long de la soirée.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois s’inquiète également du caractère contraignant de la motion qui lie l’utilisation des gobelets réutilisables à l’obtention d’une autorisation pour l’utilisation du domaine public. Le prix de la consigne pourrait également être difficile à assumer pour les familles.

M. Buschbeck rappelle que, lors de la mise en place de l’obligation d’utiliser de la vaisselle compostable, les mêmes arguments ont été avancés. Il précise que la mesure doit être réalisée de manière raisonnable en faisant en sorte de ne pas nuire aux fêtes sur le domaine public en ville de Genève.

Une commissaire socialiste trouve que l’on doit d’abord réfléchir aux manifestations de la Ville de Genève avant d’étendre la mesure aux autres utilisateurs du domaine public. Cela pourrait générer un certain stock de vaisselle compostable auprès de la municipalité que celle-ci pourrait louer par la suite.

M. Buschbeck constate que la Fête de la musique utilise ce principe en 2012. Néanmoins, d'autres manifestations municipales sont moins disciplinées et n'utilisent même pas de vaisselle compostable.

Une commissaire socialiste insiste sur le fait que les organisateurs doivent pouvoir louer le matériel plutôt que de l'acheter. Elle s'interroge également sur l'existence effective de l'entreprise d'entretien des gobelets mentionnée dans la motion.

M. Buschbeck précise qu'il y a actuellement plusieurs entreprises dans le domaine, entre autres, l'Orangerie, GreenCup ainsi que Re-Cup.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre s'interroge sur la mise en œuvre de la mesure par les collectivités publiques qui la pratiquent.

M. Buschbeck cite, entre autres, Neuchâtel et Céligny qui ont rendu la mesure obligatoire. Il évoque également des cas en Suisse allemande et en France voisine.

## **Séance du 29 mars 2012**

### *Audition de M. Colquhoun, directeur des Fêtes de Genève*

M. Colquhoun affirme que le comité d'organisation des Fêtes de Genève fait de grands efforts pour rendre les Fêtes plus écologiques. Néanmoins, les études démontrent que les spectateurs ne trient que leurs deux premiers déchets, tandis que les suivants sont jetés. En ce qui concerne précisément les Fêtes de Genève, une difficulté particulière est due au fait qu'il s'agit d'une manifestation ouverte: 17 tonnes de verre sont récupérées après la manifestation, malgré le fait qu'aucun récipient en verre ne soit vendu.

Le comité des Fêtes de Genève a donc mis en place un système de jetons grâce auquel une augmentation sensible du tri a pu être constatée (dépassement de 45% de tri en deux ans).

Contrairement au Paléo Festival, une laverie sur place n'est pas envisageable pour les gobelets réutilisables, car les volumes sont bien trop importants vu les deux millions de spectateurs par année. Malgré ces difficultés, le comité des Fêtes de Genève a décidé d'adopter la solution avec les gobelets réutilisables et consignés, même s'il sera nécessaire de veiller aux différents besoins dus aux stands et à la programmation. Néanmoins, le système des jetons ainsi que certains produits (canettes de bière suite à la demande des sponsors) seront conservés.

M. Colquhoun avoue également que le comité a des doutes quant au bilan écologique de l'utilisation des gobelets réutilisables et consignés. Il faudra assurer leur transport depuis Vernier et compter avec une grande utilisation d'eau par les laveries.

### *Questions des commissaires et demandes de précisions*

Un commissaire d'Ensemble à gauche s'interroge sur la solidité du matériau utilisé pour les gobelets.

M. Colquhoun affirme qu'ils sont quasi incassables, car il s'agit d'un plastique spécial.

Le commissaire se demande ce qu'il se passe lorsque les gobelets ne reviennent pas sur les stands.

M. Colquhoun répond que les stands gardent l'argent de dépôt, les verres qui sont revenus partent au lavage et les commerçants obtiennent la consigne de l'entreprise qu'ils ont déposée pour obtenir les gobelets.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois s'inquiète quant aux possibilités des petites manifestations d'assumer ce système, en vue de l'obligation postulée dans la première invite de la motion.

M. Colquhoun pense effectivement qu'une petite manifestation aurait plus de peine à mettre le système en place.

Une commissaire des Verts constate que le modèle de mixité des mesures est celui qui fonctionne le mieux.

M. Colquhoun répond qu'il faut être incitatif afin que les gens viennent sur les stands. Il est tout à fait confiant quand à l'avenir du système mixte jeton/contenant réutilisable.

Un commissaire d'Ensemble à gauche s'interroge sur l'existence d'autres fournisseurs du système des gobelets réutilisables.

M. Colquhoun répond que, effectivement, il n'y en a qu'un seul (l'Orangerie).

### **Séance du 26 avril 2012**

*Audition de M. Schrumpf, chef du cabinet du maire, et de M. Saucy, chef du Service logistique et manifestations*

M. Schrumpf constate que la Ville de Genève a fait beaucoup de tests en ce qui concerne l'utilisation de la vaisselle lavable, notamment dans le cadre de La ville est à vous, la journée du cyclocivisme et qu'elle prévoit de le faire dans le cadre de la Fête de la musique. Il confirme qu'il y a une vraie plus-value au niveau de la gestion des déchets mais que le plus grand problème c'est le fond de caisse que les stands doivent prévoir (question de sécurité). M. Schrumpf constate une diminution des déchets récoltés par la Voirie d'environ 20% lors de La ville est à vous aux Pâquis.

Néanmoins, M. Schrupf considère qu'une incitation à l'utilisation du système des gobelets lavables serait préférable à une obligation.

*Questions des commissaires et demandes de précisions*

Un commissaire de l'Union démocratique du centre se demande si le nouveau système n'amène pas un marché parallèle avec des enfants qui viendraient chercher les gobelets par terre afin de gagner de l'argent. Il remarque qu'au Paléo, les gens ont tendance à jeter leurs gobelets par terre en sachant qu'un enfant les ramassera par la suite. Par conséquent, il s'inquiète de l'aptitude de ce système à changer le comportement des gens.

M. Schrupf précise que le but est que le déchet soit ramassé, peu importe si la consigne revient au consommateur ou à l'enfant. Il constate également un vrai changement de mentalité.

Un autre commissaire de l'Union démocratique du centre aimerait bien connaître l'énergie grise derrière les gobelets lavables, vu le besoin en eau et en électricité chaque fois que le verre doit être lavé.

M. Schrupf répond que la vie d'un seul gobelet lavable est égale à la production de 150 gobelets jetables qui nécessitent, chacun d'entre eux, de l'énergie pour la production. Il rappelle également que, vu la diminution du ramassage des déchets, il y a également une économie importante d'énergie.

Un commissaire d'Ensemble à gauche veut connaître la masse critique qu'une manifestation doit atteindre afin que le système lavable puisse devenir intéressant et que l'on pourrait donc rendre obligatoire à partir de ce seuil-là.

M. Schrupf répond que, selon l'Orangerie, toutes les manifestations sont parfaitement rentables pour le système.

Le commissaire veut également savoir ce qui arrive aux gobelets en fin de vie et ce qu'il en est des transports.

M. Schrupf répond que, malheureusement, ces gobelets ne sont pas entièrement recyclables et doivent donc être partiellement incinérés. En ce qui concerne les transports, M. Schrupf précise que des solutions avec des triporteurs sont envisagées.

Une commissaire des Verts demande aux représentants de la Ville si une des propositions de la motion est dérangeante à leurs yeux.

M. Schrupf répond qu'il s'agit effectivement de l'obligation.

La commissaire réplique en disant qu'elle n'a pas l'impression que les pratiques changent sans obligation. Par contre, elle souhaiterait qu'une formation soit donnée aux futurs utilisateurs de ce système.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre se demande si les gobelets seront également utilisés pour les boissons chaudes car certains types de plastique sont cancérigènes.

M. Schruppf répond que des tests de toxicité sont effectués.

### **Séance du 24 mai 2012**

*Audition de M. Bonadei, représentant de l'Orangerie, et de M. Reymond, secrétaire général de la Communauté genevoise d'action syndicale*

M. Bonadei commence par les avantages de la solution des gobelets lavables. Selon une étude de l'EPFL, il s'agit de la solution la plus efficace pour prévenir l'effet de *littering* (le jet des déchets par terre). Un gobelet consigné (2 francs) ne se retrouve plus par terre et les utilisateurs sont incités à faire eux-mêmes le tri des autres déchets dont ils disposent en ramenant le gobelet. M. Bonadei précise également que cette solution est compatible avec les services d'utilité publique et il cite à ce titre l'Association l'Orangerie qui permet la réinsertion professionnelle grâce à ce genre de solutions.

M. Bonadei insiste sur le rôle des conditions-cadres et il soulève l'importance de l'initiative émanant des pouvoirs publics afin de rendre ce genre d'initiatives pérennes.

En ce qui concerne les expériences concrètes avec l'utilisation des gobelets lavables et consignés lors des manifestations sur la place publique, M. Bonadei cite entre autres Paléo qui la pratique depuis trois ans ainsi que la Fête de la musique à Carouge, le Palladium ou bien la roulotte de l'Association La Barje à côté du musée d'histoire des sciences. La Ville de Lausanne a mis à disposition gratuitement un stock de 70 000 gobelets lavables à tout organisateur qui veut en faire usage. En Ville de Genève, il y a également des initiatives concrètes, comme la Fête de la musique ou les Fêtes de Genève.

En ce qui concerne l'Association l'Orangerie, M. Bonadei affirme que celle-ci a intégré une laverie pour les gobelets et qu'elle s'inscrit dans la logique de la réinsertion professionnelle. Il affirme également qu'une deuxième laverie existe sur Genève, ce qui permet de répondre à une demande de pointe.

Il confirme également que la solution lavable permettrait davantage à la Ville de Genève de se conformer aux engagements d'Aalborg en promouvant une alternative au jetable.

*Audition de M. Reymond*

M. Reymond salue les objectifs de la motion M-967 car elle apporte une réponse au problème lié au tri sélectif lors des manifestations publiques. Il

informe la commission que le comité d'organisation de la fête du 1<sup>er</sup> Mai, dont il est membre, adoptera très probablement cette solution à partir de 2013. Il souligne que, dans le cadre du 1<sup>er</sup> Mai, cette mesure permettra de ne pas avoir recours à 11 personnes salariées qui trient les déchets tout au long de la journée et souvent jusqu'à très tard (2 h).

M. Reymond est également persuadé que la mesure peut inciter les usagers et les stands au tri sélectif, qui ne connaît pas un grand succès à ce stade-là. Néanmoins, il précise ses conditions pour rendre obligatoire la mesure lavable: la fabrication locale des gobelets, leur entretien dans le même périmètre ainsi qu'une rémunération conforme aux usages du secteur pour le personnel.

#### *Questions des commissaires et demandes de précisions*

Un commissaire de l'Union démocratique du centre s'inquiète de la possibilité de diffusion de particules toxiques dans les liquides par le matériau utilisé pour fabriquer les gobelets.

M. Bonadei répond qu'il s'agit des gobelets en polypropylène et qu'il se renseignera pour les détails.

Une commissaire socialiste s'interroge sur une collaboration éventuelle entre l'Orangerie et la roulotte de la Barje aux Lavandières en matière de gobelets réutilisables.

M. Bonadei répond que, effectivement, la Barje a manifesté son intérêt pour équiper son deuxième site avec les gobelets lavables mais, vu que la solution demande une certaine adaptation logistique (notamment pour la place de stockage), la collaboration était au stade de projet. Il promet également de se renseigner davantage.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois aimerait bien connaître le coût engendré par la mise en place de la solution lavable.

M. Bonadei explique qu'il existe une offre de location pour ceux qui n'ont pas de stock propre de gobelets lavables. Pour cette offre, le coût par gobelet de 3 dl revient à 20 centimes, livraison, location et lavage y compris. Cette offre tient du taux de garde, donc des gobelets qui ne reviennent pas et dont la consigne revient au client. Chaque gobelet qui ne revient pas signifie 1,40 franc de bénéfice qui sont partagés entre l'Orangerie et son client. Sachant que le taux de garde monte à environ 20%, on peut arriver à un prix par gobelet inférieur au prix d'un gobelet recyclable (12 à 14 centimes).

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois relève que la solution lavable n'entre pas forcément dans le budget des petites manifestations et il se demande si on ne devrait pas inciter plutôt qu'obliger à utiliser cette solution. Il souhaite également savoir si l'Orangerie propose un design particulier des gobelets.

M. Bonadei répond que l'Orangerie dispose de gobelets très sympathiques et que, dans le pire des cas (taux de garde égal à 0%), le coût effectif par gobelet est de 20 centimes, ce qui est effectivement plus cher qu'un gobelet recyclable. Il précise néanmoins que le coût de la boisson devrait également être pris en compte.

Une commissaire socialiste aimerait bien savoir comment on pourrait pallier le manque d'espace pour le stockage des gobelets, ce qui semble présenter un obstacle majeur pour les organisateurs aujourd'hui.

M. Bonadei explique que les gobelets (ainsi que les caisses de stockage) passent à 90°C dans un tunnel de 10 mètres de long. Il affirme qu'il y a d'autres systèmes de lavage en Suisse, notamment des solutions de lavage transportables qui sont prévues pour le lavage de petites quantités à longue durée. En ce qui concerne le stockage sur plusieurs jours, il y a la possibilité de faire des allers-retours. Un stockage sur place demanderait également une sécurisation à cause de la consigne.

La commissaire socialiste aimerait également bien savoir comment M. Reymond, en tant que membre du comité d'organisation du 1<sup>er</sup> Mai, a vécu le passage de la vaisselle jetable à la vaisselle compostable.

M. Reymond précise que, avant, il n'y a pas eu de tri sélectif (les bennes partaient directement à l'incinération). La mise en place de la solution compostable demandait un travail conséquent de sensibilisation de la population mais que finalement, le taux de tri stagne autour des 30%. La solution compostable ne résout pas non plus le problème lié à la main-d'œuvre nécessaire pour le tri des déchets.

Une commissaire du Parti libéral-radical s'interroge sur la gamme des verres proposés par l'Orangerie (verre à eau, à vin, flûte de champagne).

M. Bonadei précise que la gamme couvre en principe tous les besoins et que, en partant du gobelet, d'autres produits réutilisables pourraient être offerts.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois s'interroge sur la forme juridique de l'Orangerie.

M. Bonadei précise qu'il s'agit d'une association à but non lucratif qui bénéficie du statut d'entreprise sociale.

La commissaire du Mouvement citoyens genevois demande combien de fois un gobelet lavable est réutilisable.

M. Bonadei précise qu'en moyenne, un gobelet tient 150 lavages.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre s'inquiète quant aux aspects hygiéniques des gobelets lavables. Plus précisément, lors de rupture de

stock sur un stand, il se pourrait que certains les lavent sur place et que, ainsi, des virus et des maladies pourraient être transmis.

M. Reymond répond que des commissaires seront présents pour surveiller les activités sur les stands. Il précise également que les gobelets suivront un circuit et qu'aucun verre sale ne reviendra sur un stand. Il ajoute également que l'entreprise mandatée veillera à ce que le gobelets ne manquent pas sur les stands.

## **Séance du 4 juin 2012**

### *Discussion et vote*

Un commissaire de l'Union démocratique du centre précise que, grâce aux informations obtenues, les craintes, quant à la toxicité du matériau sous influence de chaleur, ne sont pas avérées.

L'ensemble de la commission se positionne en faveur de la motion.

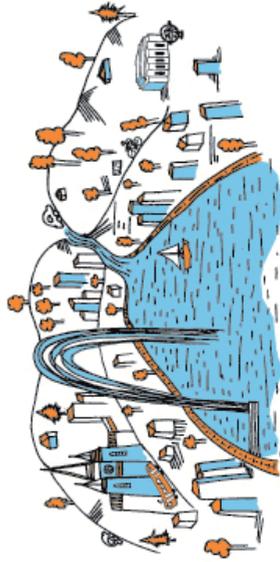
La motion M-967 est acceptée à l'unanimité par la commission.

*Annexe:* – Présentation Powerpoint de l'Orangerie

- Etude de la motion par Claude Reymond (Communauté genevoise d'action syndicale)

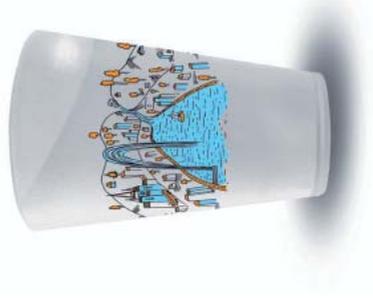
## Motion 967 'Pour des fêtes alliant plaisir et développement durable'

CSDOMIC – Jeudi 24 mai 2012



# Sommaire

1. Les avantages de la solution lavable
2. Le rôle des conditions cadres
3. Des expériences positives
4. L'Orangerie et sa laverie



# Les avantages de la solution lavable

- En finir avec le ‘tout-jetable’
- Meilleur bilan écologique
- Nettement moins de ‘littering’
- Implication du public et de l’organisation
- Opportunité allier une composante solidaire



5/24/2012

M-967

# Le rôle des conditions cadres

- Maintenir une position d'avant-garde



# Des expériences positives

- Paléo
- Carouge
- Palladium, La Barje
- Lausanne



- A venir: Fête de la musique Ville de Genève  
Fêtes de Genève

# La laverie de l'Orangerie

- Au cœur de l'économie sociale et solidaire
- L'écologie au service de la réinsertion
- Aalborg: Engagements 4 + 8





## Communauté genevoise d'action syndicale

Organisation faîtière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève // info@cgas.ch  
Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - tél. 0041 22 731 84 30 - iban CH69 0900 0000 8541 2318 9

aux membres de la commission  
de la sécurité du domaine public de l'information  
et de la communication

Notre réf. 2556-CoT

re6926

Genève, le 24-05-2012

### étude de la motion M-967

En tant qu'organisateur - je trouve les objectifs de la motion M-967 très louables: effectivement «une solution de gobelets lavables et consignés» serait une réponse au problème récurrent du tri sélectif que - par exemple - notre Comité d'organisation des manifestations du Premier mai rencontre depuis plusieurs années.

Vu les rapports de nos partenaires 2012 en matière de tri, nous allons sans doute pour l'année prochaine imposer l'usage d'un seul type de contenants pendant la partie festive au parc des Bastions de façon à simplifier le travail en réduisant la phase d'identification des matériaux à traiter: parce que si la majorité des 20 stands écoulant des victuailles s'oblige en matière de tri sélectif, en revanche leurs usagers et la population participant à la fête - entre 3000 et 4500 personnes selon les années - peinent à y contribuer de manière efficace.

Le mouvement syndical favorisera toujours la création d'emplois de proximité, toutefois je pense qu'une «astreinte obligatoire à l'utilisation de gobelets lavables et consignés» ne peut s'envisager de notre point de vue que sous certaines conditions:

- a) les gobelets sont fabriqués à Genève ou dans la région;
- b) les machines pour le nettoyage sont installées dans le même périmètre;
- c) la direction de l'entreprise mandatée pour ce faire répond du respect des règles de l'art en la matière;
- d) le personnel occupé à ces activités est rémunéré conformément aux usages du secteur, il a droit de veto contre le licenciement de ses délégué-e-s, lesquels jouissent des droits syndicaux préconisés par l'Organisation internationale du travail.

Je pense que la création d'une entreprise de ce type, dont la finalité productive participera à une meilleure gestion des ressources tout en fournissant des biens socialement utiles - nécessitera des capitaux importants. Par ailleurs, si politiquement on envisage d'astreindre les organisateurs de manifestations à utiliser ses produits, l'entreprise en question jouira alors sans doute d'un monopole.

Dès lors, sa conduite devra rester soumise aux collectivités publiques afin a) que ceux qui commanderont le travail ne puissent pas abuser de leur situation, et b) que la plus-value dégagée par cette activité soit bien toute affectée à en augmenter l'efficacité. A cette fin, on favorisera également la participation du personnel - de laquelle on peut très souvent attendre des propositions d'améliorations des conditions de travail qui sont de nature à parfaire les processus.

Claude REYMOND, secrétaire syndical CGAS